



8 MARS : GRÈVE FÉMINISTE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La force insoupçonnée des travailleuses invisibles et leur détermination à gagner l'égalité des salaires et des pensions est un élément central de la bataille contre la réforme Macron des retraites. On ne pourra pas gommer les inégalités de pension à la retraite si on ne s'attaque pas aux inégalités de rémunération et de carrière.

Les mobilisations historiques ont fait la démonstration que la lutte des classes et de masse est féministe mais aussi que le féminisme est fondamentalement anticapitaliste.

RÉFORME MACRON DES RETRAITES

LES GRANDES PERDANTES

« Une réforme juste pour les femmes ». Voilà le mensonge répété à l'envie par un gouvernement soucieux de faire avaler une réforme inutile et injuste.

A chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise, on rend toujours moins atteignable la pension pleine pour les femmes et on aggrave les inégalités Femmes-Hommes.

DES FAITS TÊTUS...

Aujourd'hui, **40% des femmes partent en retraite avec une carrière incomplète**. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à être sans emploi lors du départ à la retraite.

Le temps partiel subi ou l'arrêt complet de l'activité professionnelle concernant aussi plus particulièrement les femmes. C'est le cas d'une femme sur deux contre un homme sur dix à l'arrivée d'un enfant. Elles réduisent également leur temps de travail pour la prise en charge d'un proche en perte d'autonomie : 60% des proches aidant-es sont des femmes.



LA DÉCOTE C'EST QUOI ?

C'est une **baisse de pension de 1,25 % par trimestre manquant** par rapport à la durée d'assurance nécessaire (bientôt 172 trimestres).

Cette décote (plafonnée à 25%) s'annule à 67 ans, mais ne permet pas pour autant d'avoir une pension à taux plein (qui n'est acquise que si on cotise la durée nécessaire). Quand Elisabeth Borne annonce que la réforme sera juste pour les femmes, car l'âge d'annulation de la décote restera à 67 ans, il faut savoir que 19 % des femmes contre 10 % des hommes ont attendu l'âge auquel la décote ne s'applique plus.

ET DANS L'ÉDUCATION NATIONALE... ?

DES INÉGALITÉS DE CARRIÈRE ...

La rémunération d'une femme dans l'Éducation nationale est globalement 15% inférieure à celle d'un homme (9% dans le 1er degré, 7% dans le 2nd degré, 25% chez les non-enseignant-es). Les primes, les heures supplémentaires, les IMP sont en partie responsables. Et aussi le déroulement de carrière avec un rythme différent dans le passage des grades, les écarts d'indice se creusant après 20 ans de carrière.

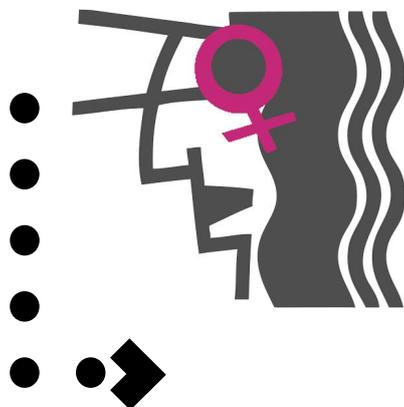
Dans le 1er degré 18% des hommes sont à la Hors-classe contre 16% des femmes.



JUSQU'À LA RETRAITE

Dans l'Éducation nationale, la pension moyenne pour les retraité-es parti-es en 2021 (anciennement titulaires) est de 2340€ brut pour les femmes, et 2678€ pour les hommes. Soit **13% d'écart**.

L'écart peut atteindre 350€ en faveur des hommes chez les personnels administratifs, sociaux et de santé, et ITRF de catégorie A. Les femmes sont plus touchées par les décotes en particulier celles supérieures à 15%, qui concernent 7% d'entre elles contre 5% des hommes. **Les corps les plus féminisés sont aussi les plus impactés par les décotes.**



Cette année les journées intersyndicales femmes organisées par la CGT, la FSU et Solidaires se tiendront les 16 et 17 mars à la Salle Olympe de Gouges (Paris—11e), uniquement en présentiel.

4 thèmes au programme :

- Le genre du capital,
- Femmes, paix, désarmement et résistances,
- Femme et santé au travail et dans le syndicalisme,
- Femmes et télétravail

INFO

Toutes les informations sur le site egalite-professionnelle.cgt.fr

EXIGEONS

- L'égalité salariale qui permettrait de dégager 5,5 milliards de cotisations supplémentaires pour le régime général tout en augmentant le montant des pensions des femmes de 20%
- La revalorisation des métiers à prédominance féminine, moins bien payés à valeur équivalente ;
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine et la création des droits au départ anticipé avant 60 ans pour tous les métiers pénibles ;
- La revalorisation du minimum vieillesse ;
- La garantie de droits à retraite à temps plein pour tou-tes les salarié-es qui ont subi du travail à temps partiel ;
- La retraite à 60 ans ou une durée de cotisation plafonnée à 37,5 annuités.

avec la **CGT** UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation